

La genèse de la mission des services aux collectivités à l'UQAM

Ce texte est la version préliminaire d'un texte plus court destiné à se retrouver sur le site Web du Service aux collectivités

Le projet dont est porteur le Service aux collectivités (SAC) depuis plus de 30 ans est au cœur de la réflexion actuelle sur le rôle de l'université dans la société. On s'y réfère aujourd'hui en parlant de la mobilisation des connaissances, terme qui recouvre une diversité de formes impliquant à la fois les savoirs universitaires et ceux de milieux de pratiques les plus variés. Le rôle assumé aujourd'hui par l'UQAM à cet égard prend son sens en replongeant aux sources d'une réflexion qui s'est développée dans les années 1960 et 1970 et dont le Service aux collectivités a fait fructifier l'héritage en travaillant conjointement avec les organismes impliqués dans la promotion collective au cœur de la société québécoise. De ce partage des savoirs universitaires et citoyens sont nés d'autres savoirs et de nouveaux lieux de recherche; se sont aussi développées de nouvelles manières de collaborer ou de nouveaux acteurs sociaux et ont contribué à la mise en place, dans certains cas, de nouvelles politiques sociales.

Le contexte des années 1970 et la création de l'UQAM

La naissance de l'UQAM. La naissance de l'UQAM en 1969 est le fruit de débats et de combats livrés au sein de la société québécoise pour démocratiser l'accès aux études universitaires pour une population francophone sortant des collèges et Cégeps récemment créés, mais aussi aux adultes déjà sur le marché du travail et ayant un accès limité à l'université. L'UQAM innovait en intégrant ces derniers, sur la seule base de leur expérience professionnelle, dans les programmes réguliers aux côtés des étudiants plus jeunes, souvent la première génération de leur famille à être admise dans une institution d'enseignement supérieur. Plus encore, dès ses premières années, l'UQAM fait le choix de rendre accessible les ressources universitaires aux groupes sociaux dans la société, assumant déjà une mission des services aux collectivités née de la réflexion québécoise et internationale et en accord avec l'évolution de la société québécoise. Dans la réflexion qui a alors cours, l'UQAM et plusieurs de ses membres joueront un rôle déterminant dans l'orientation donnée à une telle mission mais aussi à son développement au sein du monde universitaire québécois.

Un mouvement syndical fort. Pour comprendre le développement de cette mission des services aux collectivités à l'UQAM, il faut rappeler le contexte de l'époque. Le Québec est en ébullition au plan social et politique alors que le mouvement syndical soutenu par de fortes mobilisations de ses membres constitue un acteur stratégique au sein des divers organismes de concertation pour le développement régional, la formation professionnelle et dans les instances des services sociaux et de la santé, entraînant des besoins spécifiques de formation. Les centrales syndicales cherchent à créer en partenariat avec des universités québécoises un centre de recherche sur le travail, projet qui deviendra en 1973 l'Institut de recherche appliqué sur le travail (IRAT). Dans le contexte l'UQAM veut développer des programmes adaptés de formations pour cette clientèle syndicale potentielle.

Par ailleurs, signe des temps, une conférence nationale sur l'éducation ouvrière est organisée en 1975 par le ministère fédéral du Travail, regroupant 150 participants de divers paliers de gouvernements, d'établissements d'enseignement post-secondaires et d'organisations syndicales canadiennes et québécoises. Les représentants du Québec (UQAM, ICEA et centrales syndicales) prônent de développer une collaboration entre les universités et le monde syndical dans l'esprit des rapports Faure de l'UNESCO et Bélanger-Daoust au Québec. Cette conférence adopte un *Exposé de principes* qui affirme que l'éducation syndicale est un droit essentiel et la condition d'une société juste et démocratique et propose de mettre en place une forme organisationnelle appropriée et soutenue par un financement public qui assure la formation syndicale autonome liant les syndicats ouvriers et les institutions publiques post-secondaires.

Un mouvement féministe en plein essor. À la même époque, le mouvement féministe moderne prend son essor porté entre autres par la Fédération des femmes du Québec (FFQ). La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird) mise en place en 1967 entraîne dans son sillage la création des organismes conseils comme le Conseil du statut de la femme (CSF) au Québec et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF). Cette dynamique n'est pas sans écho à l'UQAM où sont conçus et offerts des cours par des professeures de l'UQAM et qui fonde en 1976 le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) autour duquel gravite une large mobilisation d'organismes de femmes notamment la Fédération des femmes du Québec (FFQ), l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le Carrefour des associations de familles monoparentales et le Centre d'information et de référence pour femmes, ainsi que le Conseil du statut de la femme (CSF). Au printemps 1978 ces organismes créent un groupe autonome, Relais-Femmes, afin de satisfaire dans un premier temps des besoins pressants de documentation. En attente d'un financement du gouvernement fédéral, Relais-Femmes, appelé au début Centre de ressources informations des femmes, obtient le soutien du Conseil du statut de la femme du Québec jusqu'à son incorporation officielle en 1980. Dès sa création Relais-Femmes collabore avec l'UQAM pour développer des formations adaptées aux besoins des organismes de femmes.

Le monde de l'éducation en réflexion.

Dans la réflexion qui a alors cours au Québec tout comme au niveau international, l'UQAM et plusieurs de ses membres joueront un rôle déterminant dans l'orientation donnée à une telle mission mais aussi à son développement au sein du monde universitaire québécois et

développera une collaboration avec le monde syndical et, par la suite, avec les autres groupes de la société différente de celle initialement prévue.

La réflexion s'amorce alors en milieu de l'éducation au niveau international comme au niveau québécois. L'éducation permanente qui est alors proposée comme principe organisateur d'un nouveau système d'éducation et de formation. La réflexion au Québec s'arrime à celle développée dans le rapport Faure publié par l'UNESCO mais se nourrit aussi des échanges entre le monde de l'éducation et le monde syndical.

Le rapport Faure (1972) ou l'éducation permanente comme concept intégrateur : L'Unesco publie le rapport *Apprendre à être* sous la direction d'Edgar Faure qui propose une vision de la cité éducative centrée sur l'éducation permanente. Pour ce faire, il recommande notamment de décloisonner les différents cycles d'enseignement de même que les secteurs formel et informel de l'éducation en vue de développer des possibilités « d'éducation itérative » ou « récurrente » pour certaines catégories de la population. Il recommande, de plus, de diversifier les structures, les contenus et les catégories d'utilisateurs de l'enseignement post-secondaire.

http://www.unesco.org/pv_obj_cache/pv_obj_id_0F7A4A335B4B44F8BAD6020B2F6F2F12BC583500/filename/15_60_f.pdf

Le rapport Bélanger-Daoust (1973) : l'éducation des adultes, la mission éducative de l'Université et la promotion collective et culturelle et sa mise en application

«Le développement d'une société, c'est sa transformation progressive en société éducative, dans laquelle les outils de connaissance ou d'information seront mis à la disposition de toute la collectivité et les ressources du savoir seront utilisées pour corriger les diverses inégalités et améliorer la «qualité de vie». Cette conception du développement appelle un «modèle d'éducation libérateur» et, plus particulièrement, une transformation du rôle traditionnel ou des orientations actuelles de l'université.» (Bélanger et Daoust 1973.208)

«La création ou l'élaboration de connaissances et pratiques nouvelles, que l'éducation suscite ou permet, modifient la structure socio-économique et favorisent le développement de la société. Finalement, plus l'éducation sera centrée sur les problèmes et besoins de l'ensemble de la société, plus elle sera facteur de libération individuelle et collective et de renouvellement pour une société.» (Bélanger et Daoust 1973.202)

Le comité mis en place par le Conseil des universités et la CREPUQ publie son rapport *L'Université dans une société éducative*. Dans la mouvance du rapport Faure, il propose une vision renouvelée de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente en soulignant le rôle que doit assumer l'Université dans le milieu pour pleinement démocratiser la formation universitaire. L'éducation permanente renvoie alors à une dimension plus large que l'éducation des adultes à savoir, un processus global d'éducation capable de s'adapter au monde mouvant de la société en dépassant l'ancienne conception qui séparait la période d'apprentissage de celle

de la vie du travail. Dans ce contexte, il revient à l'Université de mettre ses ressources et l'expertise de son corps professoral à la disposition d'organismes du milieu pour que ces derniers puissent comprendre et répondre plus adéquatement aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Ce faisant le rapport cherche alors à élargir, par une série de propositions, à d'autres organismes de la société la réflexion déjà amorcée à l'UQAM avec les syndicats et la dynamique de collaboration. À leur tour, ces propositions seront une source d'inspiration nouvelle pour le modèle développé à l'UQAM dans les années subséquentes.

Quelques années plus tard, le Conseil des universités du Québec mandate un nouveau comité pour clarifier la 3^e mission universitaire de « services aux collectivités ». Le comité, dans son rapport déposé en 1977, clarifie la portée et les principes directeurs et insiste sur la nécessité de développer une participation conjointe des groupes et de l'Université dans l'identification des besoins et l'élaboration des réponses, participation qui nécessite la mise en place d'une structure de soutien et d'encadrement. Cette mission comprend alors toute « intervention de l'université auprès de collectivités non desservies par elle, soit les organismes ou groupes à but non lucratif, non gouvernementaux, qui poursuivent des objectifs de développement social et de promotion collective ». (Dulude, Gladu et al. 1977 *La Mission service à la collectivité de l'université*. p.5)

(La Mission service à la collectivité de l'université: document préparé à l'intention du Conseil des universités du Québec

http://books.google.ca/books/about/La_Mission_service_%C3%A0_la_collectivit%C3%A9_d.ht ml?id=rtXsSgAACAAJ&redir_esc=y)

La mission des services aux collectivités renvoie à « toute activité universitaire non-créditée de recherche, de formation, ou de support, conçue et réalisée conjointement par des organismes de l'université et des groupes structurés de divers milieux pouvant, d'une part, favoriser leur expression culturelle et, d'autre part, contribuer à la solution de problèmes socio-économiques inhérents à leur objet spécifique. » (Dulude, Gladu et al. 1977. 40)

Il propose aussi que, pour une période exploratoire de 3 ans, cette mission soit distincte pour être, par la suite, intégrée aux fonctions régulières d'enseignement et de recherche des universités et prise en compte de manière spécifique dans la formule de financement. Le premier concours du volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique du Conseil des Universités du Québec a effectivement eu lieu à l'automne 1979. En 1984, devant l'absence de consensus au sein des universités québécoises quant à la mission des services aux collectivités, le Conseil des universités émet un avis au MEQ et recommande qu'un fonds permanent de financement des projets soit mis en place et ouvert aux universités ayant voté une politique officielle de services aux collectivités soutenue par un mécanisme d'interface avec les usager et que la sélection des projets soumis au Fonds soit assumée par un comité formé à parité d'universités et d'usagers. La seconde proposition sera appliquée alors que la première n'aura aucun suivi.

Un projet collectif développé par la collaboration université – milieu

Formalisation de la collaboration UQAM-milieu syndical. Le cheminement de ce dossier au sein du gouvernement et de la société québécoise a été nourri de la réflexion et de l'expérience qui se vit autour de l'UQAM dans sa recherche de collaboration avec le monde syndical. Cette dynamique est exemplaire pour illustrer comment la collaboration université-milieu a conduit non seulement à répondre aux besoins de formation du milieu, mais contribué à l'amélioration des conditions de vie, voire à l'élaboration de politiques sociales en même temps qu'à l'approfondissement de problématiques de recherche. De plus, cette première expérience a montré que si les milieux syndicaux étaient les mieux placés pour connaître la situation sur le terrain et préciser leurs besoins de formation, c'était la collaboration entre ces derniers et l'expertise universitaire qui permet de développer les formations les plus adéquates, ce qui n'a pas été sans soulever de nouveaux enjeux quant au modèle de coopération, au contenu des formations et à leur spécificité universitaire.

En 1976, l'UQAM formalise cette collaboration par la signature du *Protocole d'entente UQAM-CSN-FTQ sur la formation syndicale* qui sera géré conjointement par les trois parties. Il donne accès à des activités de formation et de recherche définies en fonction des programmes de formation que les syndicats ont la responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre. L'UQAM, pour sa part, s'engage « à rendre disponible la participation des professeurs à des projets de formation et de recherche », la prestation de ces activités faisant partie de la tâche normale d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de ses salariés. Les parties conviennent alors que l'enjeu majeur réside dans le financement de tels projets dont la véritable solution reste la reconnaissance de cette mission universitaire spécifique de service aux collectivités dans la politique du financement des universités.

Cette première collaboration a attesté de l'enrichissement respectif des milieux syndical et universitaire tant au niveau de la formation que de la recherche par l'émergence d'enjeux particuliers qu'illustre la question de la santé et sécurité au travail. Si, d'une part, les travailleurs et travailleuses prenaient conscience, à cette époque, des risques auxquels ils étaient exposés ainsi que de la déficience de la gestion de ces derniers et des réglementations qui les encadraient, comme l'avaient montré certains conflits dont celui de l'amiante en 1974, la recherche publiée en 1974 par le chercheur Florian Ouellet de l'IRAT a démontré les limites de l'approche existante qui mettait l'accent sur l'erreur humaine comme source des accidents de travail et insistait sur l'utilisation des équipements individuels de protection comme outil de prévention. Il a permis d'approcher la réalité du travail à travers un nouveau paradigme, systémique cette fois, qui prenait en compte l'interaction de l'humain avec le milieu de travail, insistait sur l'élimination du danger à la source comme approche de prévention et sur l'incontournable responsabilité de l'employeur dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ouellet 1974).

Dans la foulée, si la collaboration avec les milieux de travail a mis en évidence les lacunes de la recherche scientifique dans ce nouveau contexte, elle en a suscité un regain tant au plan

théorique que de la recherche-action et conduit à documenter des problématiques nouvelles et à élaborer des formations appropriées. Des professeur-es de l'UQAM ont alors contribué à développer ce nouveau champ d'expertise les conduisant, dans les années 1980, à obtenir pour le CINBIOSE le statut d'équipe de recherche associée à l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST), la seule équipe non médicale à avoir obtenu ce statut à l'époque et à recevoir les subventions d'infrastructure qui y sont rattachées.

La convergence entre une série de conflits et revendications autant que de recherches et de formation a conduit à l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité au travail en 1977 et à la mise en place généralisée de comités paritaires de santé et sécurité au travail où siègent des représentants de la partie syndicale. Un tel changement a ouvert la voie au cours des années subséquentes à de nouveaux besoins de formation soutenus financièrement par l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail et le volet Service à la collectivité du Fonds de développement pédagogique du Conseil des universités.

Une mission spécifique des services aux collectivités à l'UQAM

«L'Université doit mettre ses moyens pédagogiques, ses moyens de recherche et de diffusion non seulement au service de la formation des diverses élites professionnelles, mais au service des groupes qui peuvent vouloir les utiliser aux fins de leur propre pratique sociale, en vue de leur propre efficacité, qui ne coïncide pas nécessairement avec l'efficacité du système établi.» (Bureau d'étude du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche 1971, 90)

L'UQAM a été un acteur clé dans la réflexion qui s'est développée au Québec concernant la mission des services aux collectivités des universités. Elle a assumé son rôle de partenaire à part entière des dynamiques sociétales à partir des années 1970 tant avec le milieu syndical qu'avec les groupes de femmes. La dynamique de la société et le développement de nombreuses organisations du mouvement communautaire et citoyen viendront élargir les rangs des partenaires de l'UQAM.

Forte de cette expérience de collaboration avec le monde syndical, l'UQAM consolide son engagement et formalise sa mission en 1979 en adoptant une politique institutionnelle des services aux collectivités. Elle se démarque ainsi des autres universités québécoises en l'intégrant à ses autres missions d'enseignement et de recherche comme l'atteste la convention collective UQAM-SPUQ signée en 1980, laquelle rend disponible une banque de 60 crédits de cours pour la réalisation d'activités de formation dans le cadre des services aux collectivités. Le rôle de certains professeurs proches des services aux collectivités qui siégeaient à la table de négociation, mais aussi l'ouverture de la direction de l'Université à en discuter, ont joué un rôle majeur pour rendre possible cette percée.

Elle confie la coordination de cette mission au Service de l'Éducation permanente. L'Université lui avait d'ailleurs été confié en 1976, dans la foulée des rapports Faure et Bélanger-Daoust,, de poursuivre la réflexion amorcée avec les centrales syndicales quant aux formes possibles

d'implication de l'UQAM dans la collectivité à la lumière des différents modèles existants : partenariat avec les centrales syndicales, télévision éducative, école de langues, perfectionnement professionnel pour les professionnels de l'éducation, modèle de l'*Open University* au Royaume-Uni, etc. Pour mener à bien cette tâche, l'UQAM met en place le Comité des services aux collectivités (CSAC), un comité paritaire université-milieu relevant directement de la Commission des études qui, sous l'autorité du Conseil d'administration, est le principal organisme responsable de l'enseignement, de la recherche et de la création à l'Université. Dans cette politique, l'UQAM confirme le rôle des groupes autonomes en tant que « partenaires éducatifs » dans l'orientation et le contenu et la diffusion des activités reliées à cette mission. À partir de 1991 c'est l'actuel Service aux collectivités (SAC) qui devient responsable de cette mission en collaboration avec les autres instances de l'UQAM. De plus, après avoir partagé dans un premier temps l'évaluation des projets avec d'autres comités institutionnels de l'UQAM, le Comité des services aux collectivités (CSAC) devient en 1992, entièrement responsable de l'évaluation des projets de formation et, en 2003, de ceux de recherche.

Collaboration UQAM – Groupes de femmes. À l'UQAM, un groupe multidisciplinaire de professeures amorce, dès 1972, la prestation de cours sur les femmes et le féminisme. En 1976, elles fondent le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF). Une de leurs premières activités est d'interpeller les groupes organisés de femmes sur la nécessité de mettre sur pied un institut de recherche, de formation et de documentation sur les femmes. Devant le refus du gouvernement de financer un tel institut, les groupes de femmes décident en 1980 de créer Relais-femmes de façon autonome dans le but d'offrir à ses groupes membres des services de recherche, de formation, de consultation et de documentation. Relais femmes prévoyait mettre en place des collaborations étroites avec les universités et un siège sur son Conseil d'administration était réservé à une universitaire, la première provenant de l'UQAM. Entre-temps, avec le concours du GIERF et l'appui du Service de l'éducation permanente, plusieurs projets de recherche et de formation étaient réalisés avec des professeures de l'UQAM et des groupes de femmes. En 1982, après des négociations entre les groupes de femmes et la direction de l'Université avec l'appui du Service, Relais signe le protocole UQAM-Relais-Femmes. Se développent alors dans le temps deux autres piliers de la mission des services aux collectivités, soit la collaboration avec le réseau des organisations de femmes par la signature en 1982 du protocole UQAM-Relais-Femmes sur le modèle de celui déjà signé avec les centrales syndicales québécoises. Par l'apport soutenu des organismes affiliés à Relais-Femmes est les membres du GIERF qui devient en L'Institut de recherche et d'études féministes (IREF) et par le développement de collaborations diverses avec le milieu communautaire.

Collaboration UQAM – Relais-Femmes. Dès sa création, Relais-Femmes collabore avec les professeur-es GIERF et le Service de l'éducation permanente de l'UQAM au développement de projets de recherche et de formation. Parmi les premières collaborations, se démarquent les dossiers à teneur économique et sociale portés par la professeure Ruth Rose à partir de 1978. Mentionnons l'analyse des coûts d'opération des garderies au Québec qui a appuyé les revendications portées par le mouvement des garderies et a contribué à la mise en place

éventuelle de la politique provinciale des garderies à 5\$. D'autres recherches ont porté sur le statut des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise familiale, la réforme des régimes de retraite, la féminisation des titres, la façon dont la fiscalité touche les femmes et les familles ainsi que les pensions alimentaires pour enfants. Ces études ont soutenu les revendications de groupes qui ont ainsi obtenu une amélioration de leurs conditions de vie.

Collaboration UQAM – groupes communautaires. La collaboration avec le milieu communautaire a été présente au SAC au cours des années mais se développe plus encore à partir de la fin des années 1990 alors que la question de la citoyenneté est devenue un axe porteur de collaboration tant au niveau de la formation que de la recherche.

L'enjeu du financement.

Au moment où l'UQAM faisait le choix d'une ouverture sur le milieu, le ministre de l'Éducation indiquait sa conviction que l'Université devait s'acquitter de sa mission de services aux collectivités, mais sans préciser le contenu de cette dernière ni formuler une ouverture précise quant à son financement éventuel

Malgré le travail conjoint des différentes universités qui a conduit à la mise en place d'une structure de financement de cette mission à travers le fonds des services aux collectivités du MELS, ce financement par projet n'est pas devenu, contrairement aux attentes initiales de l'UQAM et à la recommandation du rapport Dulude, Gladu et al. (1977), un financement statutaire de la mission dans le cadre de la politique de financement des universités du Québec.

Au cours des années, l'UQAM a choisi, malgré son sous-financement chronique, de soutenir cette mission comme part intégrante de sa mission d'université publique favorisant la démocratisation du savoir et d'en assurer le développement à partir de ses fonds propres. Convaincue de la pertinence de cette dernière, elle a décidé de consacrer une partie du fonds institutionnel de recherche (PAFARC) à des projets réalisés en partenariat. Elle a également convenu avec le SPUQ qu'un certain nombre de dégrèvements (60 crédits) serait consacré à des activités de formation et éventuellement de recherche réalisées dans ce cadre. Enfin, elle a maintenu financièrement l'équipe de soutien du SAC.

Cet investissement institutionnel a permis au fil des ans à l'UQAM de faire sa marque et d'obtenir du financement externe. En matière subventions pour des projets de formation, l'UQAM a obtenu la part du lion du Fonds des services aux collectivités du MELS. Des équipes de recherche de l'UQAM ont bénéficié également de cet avantage institutionnel pour se qualifier et obtenir des subventions de recherche de la part de l'IRSST, du CQRS, du CRSH dans le cas de programmes de financement de recherches stratégiques ou en partenariat. Et ceci sans compter l'obtention par l'UQAM d'Alliances de recherche Université-Communauté (ARUC). La réalisation de ces projets de formation et de recherche a non seulement contribué au développement de la société québécoise en collaboration avec un réseau de plus en plus grand d'organisations mais a aussi permis de développer une expertise universitaire dans une diversité de domaines au sein de l'UQAM et de soutenir la formation appliquée et le revenu de plusieurs cohortes d'étudiants.

C'est ainsi qu'au fil des ans, l'UQAM a fait sa marque et été en mesure de bénéficier de diverses sources de financement externe que ce soit par l'intermédiaire de l'IRSST dans le cas du Cinbiose, du CRSH dans le cas du projet des ARUQ ou des subventions accordées par le Fonds des services à la collectivité du MELS.

La question du financement de la mission de services aux collectivités dans ses diverses composantes de formation, recherche et création demeure d'actualité en particulier en ce qui a trait au développement de la formation, composante essentielle de la démocratisation de la formation universitaire alors que de nombreux fonds de recherche reprennent à leur compte cette préoccupation d'ouverture des universités sur la milieu et soutiennent des projets de recherche réalisés en partenariat.

Michel Lizée

Références

- Bélanger, P. et G. Daoust (1973). L'université dans une société éducative. Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente dans les universités du Québec. Étude commanditée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et le Conseil des universités du Québec. . **Tome I**: ix-358 pp.
- Bureau d'étude du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (1971). Détermination des objectifs académiques. Phase 1. Document de travail préparé par le Bureau d'étude du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et adopté par le Conseil d'administration à sa réunion du 2-1-71 (résolution 71-A-101). Montréal, UQAM.
- Conférence nationale sur l'éducation ouvrière (1975). L'éducation ouvrière au Canada. Rapport de la conférence nationale sur l'éducation ouvrière. Ottawa, Travail Canada.
- Conseil des universités (1984). Avis du Conseil des universités au ministère de l'Éducation sur les services à la collectivité. Sainte-Foy, Conseil des universités: 24 pp. + ann.
- Dulude, Y., P. Gladu, et al. (1977). La mission «Service à la collectivité» de l'Université. Document préparé à l'intention du Conseil des Universités du Québec.: 43 pp.
- Dunberry, A. (1982). Évaluation des activités de formation en santé et sécurité au travail dans le cadre du protocole UQAM-CSN-FTQ. Montréal, UQAM: 198 pp.
- Edgar Faure, Felipe Herrera, et al. (1972). Apprendre à être. Le monde sans frontières. Paris, UNESCO: xliii-345 pp.
- Lizée, M. (1980). "Ressources universitaires et travailleurs syndiqués: l'expérience d'un programme conjoint université-syndicats." Revue internationale d'action communautaire3(43): 63-72.
- Ouellet, F. (1974). La sante et la securite au travail pour une action sur les lieux du travail. Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail.
- Pichette, M. (1977). L'université pour qui? À propos de la mission de service à la collectivité de l'Université. . Montréal, Service de l'éducation permanente, Université du Québec à Montréal.